

REUNION DU 7 DECEMBRE 2004

L'An deux mil quatre, le sept Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MAUFRAIS, sur convocation du 2 Décembre 2004.

Etaient Présents : Messieurs MAUFRAIS, RELIER, BOUFFINIER, BRASSEUR, CLER, LEBEAU, HEULAND et Mesdames DOUBLET, GAILLAC, MARTIN et BOURGEOIS.

Absent Excusé : Monsieur CHAPLAIN.

Absent : Monsieur PICHOT.

Secrétaire : Monsieur RELIER.

Lecture est faite du compte rendu du 8 Novembre 2004, qui est approuvé à l'unanimité des présents et signé.

ORDRE DU JOUR

MAINTENANCE ET DEPANNAGE ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente un projet de contrat à établir avec la Société FORCLUM.

Le coût de ce contrat de maintenance est de 1 650.62 € TTC annuel.

La Société FORCLUM effectue deux visites sur la commune. Au cours de ces visites les travaux suivants sont effectués :

- contrôle des armoires de commandes.
- fourniture des lampes et petits matériels électriques.
- destruction des lampes hors service conformément à la législation.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable pour ce projet et autorise Monsieur le Maire à le signer.

REMPLACEMENT DE L'AGENT D'ENTRETIEN PENDANT SON ARRET MALADIE

Madame BAZEMONT est arrêtée. Mademoiselle FERRANDIN et Madame LEDUC employées au SIRP effectuent le remplacement. Les heures de ménage seront payées par le SIRP, la commune de Rouvres remboursera le SIRP sur la présentation d'un titre de recette adressé à la commune.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable pour régler cette dépense ainsi que pour reconduire cet accord en 2005 en cas de besoin.

TRAVAUX DE MENAGE COMMUNAUX

En cas de report d'arrêt maladie de Madame BAZEMONT, le conseil municipal autorise Monsieur MAUFRAIS à faire appel à une entreprise spécialisée pour effectuer le travail

TARIF COMMUNAUX A PARTIR DU 1 ER JANVIER 2005

Tennis

Le Conseil Municipal ne modifie pas les tarifs en vigueur :

Jusqu'à 12 ans	Gratuit
De 12 à 16 ans	16 €
Adultes	39 €
Hors Commune	46 €
Ticket Invité	5 €

Cimetière

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le tarif des concessions qui devient le suivant :

Trentenaire	150 €
Cinquantenaire	500 €

Location Salle des Fêtes

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le prix de la location par des personnes extérieures à la commune. Le nouveau tarif est le suivant :

Hors Commune

1 jour	350 €
2 jours	450 €

Commune

1 jour	92 €
2 jours	122 €

REPLACEMENT LAMPADAIRE SALLE DES FETES

Le lampadaire situé au centre du parking a été retrouvé couché sur le sol. Une plainte a été déposée en gendarmerie pour dégradation et le fait signalé à l'assurance.

Monsieur le Maire présente un devis établi par les Ets PICOUT pour le remplacement de ce lampadaire. Le montant de ce devis est de 1 758.60 € TTC.

Le Conseil Municipal envisage une autre implantation, la commission des travaux étudiera les différentes possibilités existantes.

REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL TITULAIRE

Cadres d'emplois Agent d'entretien :

Conformément au décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité et de l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence ainsi que, pour la filière technique, du décret n° 2003-1013 du 23 octobre 2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux,

Le Conseil Municipal décide d'instituer à compter du 1 er janvier 2005, l'indemnité d'administration et de technicité.

. Filière technique cadre d'emploi – Agent d'entretien

Montant de référence annuel 426.58 € affecté d'un coefficient multiplicateur de 2.2

Le critère d'attribution : la pénibilité ainsi que la technicité des missions.

L'I.A.T. est indexée sur la valeur du point de la fonction publique et sera versée semestriellement.

Agent d'entretien qualifié à temps complet : $426.58 \text{ €} \times 2.2 = 938.47 \text{ €}$

Agent d'entretien à temps non complet : $426.58 \text{ €} \times 23/35 \text{ h} \times 2.2 = 616.70 \text{ €}$

. Filière Administrative – Cadre d'emploi administratif

Grade : Adjoint Administratif Principal 1 ère classe

Montant de référence annuel 452.04 € affecté d'un coefficient multiplicateur de 3.

Le critère d'attribution : La manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions.

L'I.A.T. est indexée sur la valeur du point de la fonction publique et sera versée semestriellement.

ROUVR' ET VOUS

Mesdames BIAS et GUERIN ont présenté à Monsieur MAUFRAIS la situation de cette Association. Celle-ci fonctionne bien, 50 personnes dont une trentaine de Rouvres participent aux activités proposées. Une exposition photos aura lieu à la Mairie pour présenter ces différentes activités.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer pour 2004 une subvention de 260 €.

TRAVAUX DE DESSERTE EN GAZ POUR 2005 ET 2006

Les prochains travaux prévus sur la commune par gaz de France sont les suivants :

En 2005 : Rue de la Cornette, rue de l'Abreuvoir, Route de Dreux et Rue de Mantes jusqu'à la salle des fêtes.

En 2006 : suivant l'étude du schéma d'extension

Rue des Picots, Rue de Bû, Rue des Champarts.

MODIFICATION BUDGETAIRE (FRAIS FINANCIERS LIES A LA LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil Municipal décide de prélever la somme de 100 € de l'article 678 (Charges Exceptionnelles) – fonctionnement et de l'imputer à l'article 668 (Autres charges financières) fonctionnement.

MISE AUX NORMES DES CHAUFFERIES DES ECOLES

Le Conseil Municipal décide de faire appel à un architecte pour monter les dossiers et établir un permis de construire pour la chaufferie de l'école de la rue des Sœurs. Ces dépenses seront prévues au budget 2005.

PROJET DE CONCERT

Monsieur CARLIN, Chef de la musique de Bû souhaiterait organiser un concert dans l'Eglise de Rouvres.

Accord du conseil municipal, il faudra définir avant les œuvres interprétées au cours de ce concert.

DEMANDE POUR IMPLANTER DES EOLIENNES

Une demande a été transmise à la Mairie pour implanter des éoliennes sur la commune.

Le Conseil Municipal souhaite avoir plus d'informations à ce sujet et savoir si cela s'inscrit dans un programme départemental.

INFORMATIONS GENERALES

- Une réunion aura lieu début 2005 pour étudier les possibilités d'enfouissement de réseaux rue des picots.

- Le C.C.A.S. distribuera 66 colis samedi 11 décembre aux personnes de 70 ans et plus qui résident à Rouvres en permanence.

- Fonds Départemental d'aides aux communes, c'est le nouveau règlement pour bénéficiaire de subventions auprès du Conseil Général applicable au 1^{er} Janvier.

Les dossiers doivent être déposés avant le 21 Janvier.

- Crimes et délits : suivant les statistiques de la Gendarmerie, ils sont en augmentation à Rouvres et passent de 13 en 2003 à 20 en 2004.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur HEULAND

SITED : Les coupons vont augmenter de 5 % soit 94.65 € pour 6 mois.

Le Conseil Municipal décide de maintenir ce qui se faisait précédemment à savoir :

- . Prise en charge par la commune de la moitié de la somme.
- . L'autre moitié étant à la charge des parents.

Monsieur LEBEAU

Des modifications importantes ont eu lieu au SYROM avec le regroupement de communes en intercommunalité, des délibérations seront à prendre prochainement.

Monsieur CLER

L'exposition du concours de dessin proposé dans le bulletin aura lieu le 8 janvier à la Mairie. Cela ne devrait pas poser de problème avec l'exposition des photos de Rouvr' et Vous.

Souhaite savoir de quelle manière le SIRP compte traiter l'impossibilité du retour des enfants de grande section de maternelle par le bus le midi entre Berchères et Rouvres, Madame LEDUC n'effectuant pas la surveillance du trajet.

Ce problème devrait être résolu l'an prochain si la 3^{ème} classe de maternelle revient à Rouvres.

Monsieur BRASSEUR

Souhaite qu'une guirlande soit posée sur la façade de la Mairie.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 50.